

## Votation du 8 février 2009 : la libre circulation des personnes

Le peuple suisse décidera le 8 février si la Suisse doit poursuivre la voie bilatérale engagée avec l'Union européenne ou résilier les accords bilatéraux. Si notre pays refuse de reconduire l'accord sur la libre circulation des personnes et de l'étendre à la Roumanie et à la Bulgarie, l'ensemble des accords bilatéraux I deviendrait caduc. Nous ne disposerions donc plus des bases nécessaires à la conclusion de nombreux nouveaux accords.

### **Position d'economiesuisse**

Pour l'économie suisse, il ne fait pas de doute que la voie bilatérale avec l'UE est une réussite. Les échanges commerciaux avec les États européens contribuent pour une grande part à stabiliser l'emploi et à garantir la prospérité de notre pays. Les conséquences d'un non à la libre circulation des personnes seraient catastrophiques pour la place économique suisse et l'emploi.: les conditions-cadre stables dont bénéficient nos entreprises disparaîtraient. L'insécurité juridique qui en découlerait pénaliserait l'investissement. Des entreprises seraient incitées à quitter la Suisse et des emplois seraient menacés. Ce serait dramatique, tout particulièrement dans la situation économique actuelle. C'est pourquoi economiesuisse s'engage avec force pour la libre circulation des personnes et donc pour la poursuite de la voie bilatérale.

12 janvier 2009

Numéro 1

# dossierpolitique



## Reconduction ou résiliation de la voie bilatérale avec l'UE

### Les accords bilatéraux : indispensables

Les entreprises suisses ont besoin d'accéder librement au marché européen

La Suisse a pris la décision de s'engager sur la voie bilatérale avec l'Union européenne en mai 2000. Depuis, le peuple a clairement confirmé ce choix lors de quatre scrutins. Il apparaît rétrospectivement que les accords bilatéraux sont la solution idéale pour la Suisse. Ils ont contribué de manière substantielle à la croissance économique supérieure à la moyenne enregistrée ces dernières années. Les accords garantissent à la Suisse un accès sans entrave à son principal partenaire commercial. Cette situation explique en partie le fait que la Suisse occupe une position de tête dans tous les classements en matière de compétitivité. Près des deux tiers des exportations suisses sont destinées à l'UE. Les échanges quotidiens de la Suisse avec les États européens atteignent un volume d'un milliard de francs. Un emploi sur trois dépend des relations avec l'UE. Nos entreprises ont besoin d'un accès au marché européen aussi ouvert que possible. Grâce aux accords bilatéraux, les entreprises suisses se trouvent sur un pied d'égalité avec la concurrence européenne sur le marché communautaire. Les accords ne bénéficient pas seulement aux entreprises exportatrices. Les fournisseurs et les PME prospèrent aussi quand les exportations fleurissent.

Plus d'emplois et de croissance grâce à la libre circulation des personnes

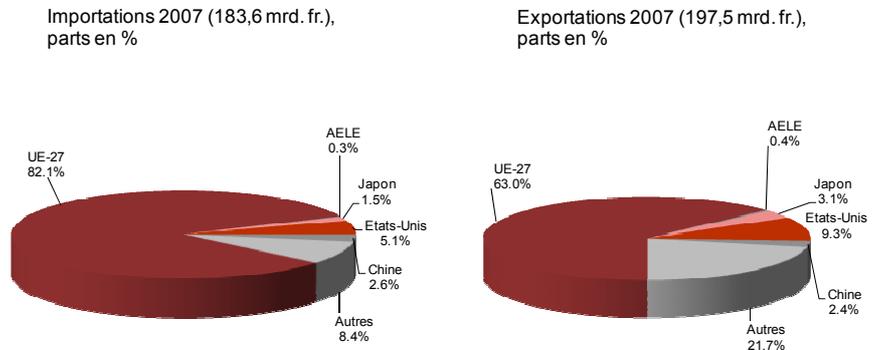
La place économique suisse a besoin des travailleurs qualifiés de l'UE. Les pays européens représentent un vivier de travailleurs indispensable pour de nombreuses branches. Au cours des trois dernières années, bien plus de 200 000 emplois ont été créés grâce à la libre circulation des personnes. Les travailleurs immigrés apportent une contribution supérieure à la moyenne aux recettes fiscales et contribuent à garantir nos assurances sociales.

Ralentissement conjoncturel : l'immigration recule rapidement

La Suisse connaît la libre circulation des personnes depuis 2002. Les craintes attisées sans relâche quant à une hypothétique immigration massive, à un tourisme social ou au dumping salarial, se sont révélées infondées. Les chômeurs et les criminels ne bénéficient pas de la libre circulation des personnes. Celle-ci s'adresse aux personnes qui ont un emploi en Suisse ou qui sont indépendantes financièrement. Les besoins de l'économie régulent l'immigration. Si la conjoncture faiblit, l'embauche de travailleurs étrangers diminue. L'ouverture de la Suisse aux pays européens est progressive et contrôlée, cela vaut aussi pour les deux nouveaux États membres que sont la Roumanie et la Bulgarie. La Suisse peut limiter le nombre des permis délivrés aux ressortissants de ces deux pays jusqu'en 2019. Les assurances sociales n'ont pas constaté d'augmentation des abus ces dernières années et, grâce aux mesures d'accompagnement, on n'a pas observé de pression salariale en Suisse.

L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse : Près des deux tiers des exportations suisses sont destinées aux pays de l'UE. Un emploi sur trois dépend des relations avec l'UE.

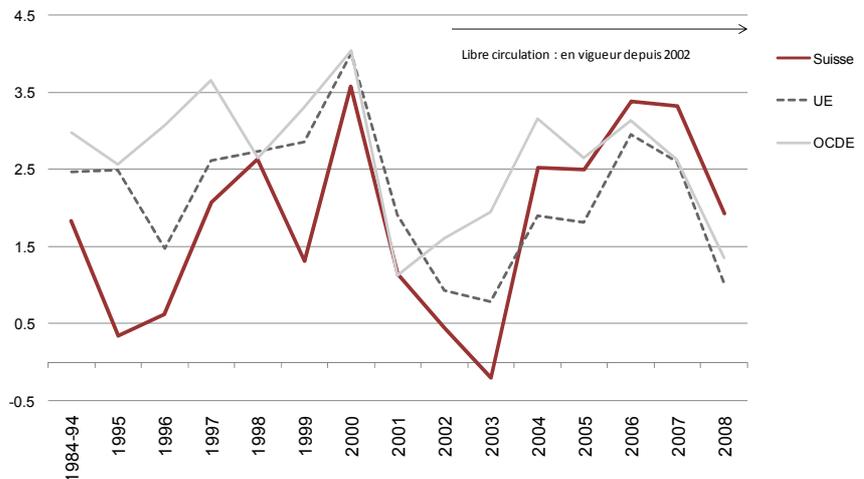
### Les partenaires commerciaux de la Suisse



Source : BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques (total 1)

Après des années de croissance économique faible, la Suisse fait mieux que l'UE : La Suisse connaît une croissance supérieure à la moyenne depuis 2004. Les accords bilatéraux y ont contribué. Il en va de même pour la croissance par habitant : La Suisse enregistre un taux supérieur à celui de l'UE depuis 2004.

### Taux de croissance du PIB réel en comparaison internationale Evolution par rapport à l'année précédente, en %



Source : OCDE, Economic Outlook Nr. 84

### Refuser la libre circulation équivaut à résilier les accords bilatéraux

Clause guillotine : seul le oui garantit les accords bilatéraux

La votation sur la libre circulation des personnes a une portée importante. Les accords bilatéraux I sont liés juridiquement les uns aux autres. Dès lors qu'un accord est résilié, les autres cessent automatiquement d'être applicables six mois plus tard<sup>1</sup> (clause guillotine). L'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002 pour une durée de sept ans. La Suisse doit informer l'UE d'ici au 31 mai 2009 au plus tard si elle souhaite reconduire l'accord ou non. En cas de refus le 8 février, le Conseil fédéral, qui se doit de respecter la décision du peuple suisse, devra informer l'UE de la résiliation de l'accord. Les accords bilatéraux I perdront ensuite leur validité dans un délai de six mois. Ce serait donc la Suisse qui résilierait les accords et non l'UE.

<sup>1</sup> Exception : L'accord sur la recherche restera en vigueur jusqu'à la fin des programmes en cours mais il ne serait pas renouvelé.

### La résiliation des accords menace la prospérité et l'emploi

L'insécurité juridique affaiblit la place économique

La disparition des accords bilatéraux nuirait beaucoup à l'économie suisse. Personne ne sait de quoi l'avenir serait fait. Une certaine insécurité juridique en découlerait. On ignore par exemple comment il faudrait procéder pour embaucher des travailleurs européens et si les Suisses pourraient encore travailler sans problème dans les pays européens. Personne ne sait quels obstacles et entraves nos entreprises rencontreraient demain et quelles en seraient les conséquences en termes de coût. Cette insécurité juridique affaiblirait l'attrait de la place économique suisse. Tant les entreprises helvétiques qu'étrangères réfléchiraient à deux fois avant d'installer leur siège dans un pays dont on ignore quelles conditions-cadre il offrira demain. De plus, en cas de résiliation des accords bilatéraux, la Suisse se trouverait en position de demandeur, ce qui ne serait pas dans son intérêt, ni au niveau économique ni de l'emploi.

Sans la libre circulation des personnes, la bureaucratie augmenterait

Les opposants à la voie bilatérale affirment que la Suisse peut embaucher les travailleurs étrangers dont elle a besoin même sans la libre circulation des personnes. Grâce à la mise en place autonome de contingents, par exemple. Cette solution présente de nombreux inconvénients: nos entreprises devraient obtenir l'autorisation d'embaucher des travailleurs européens et dépendraient de décisions (parfois arbitraires) des autorités. Cela nécessiterait des démarches administratives importantes. Ces dernières représenteraient une charge supplémentaire de taille principalement pour les PME. Ce serait également la fin de la coordination des assurances sociales. L'accord sur la libre circulation établit que le pays du domicile est responsable des frontaliers au chômage. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'aspect psychologique. L'accord sur la libre circulation des personnes constitue probablement un facteur déterminant pour de nombreux spécialistes et travailleurs spécialisés installés dans l'UE qui acceptent de venir travailler en Suisse.

D'après les statistiques, quelque 5 000 multinationales sont implantées en Suisse. Ces entreprises effectuent des investissements directs en ouvrant des succursales et des sites de production à l'étranger. Plus de 80 % de ces quelque 5 000 multinationales sont des PME! Le degré d'imbrication internationale des PME est non seulement unique en comparaison internationale, mais il traduit l'importance du marché européen, qui peut être assimilé à un marché indigène pour nos entreprises. La majorité des investissements directs des PME sont effectués au sein de l'UE. Sans l'accord sur la libre circulation des personnes, les entreprises ne disposeraient plus des facilités qui leur permettent d'envoyer sans démarches administratives leur personnel dans un pays européen pour y réaliser un mandat. Les entreprises suisses seraient ainsi discriminées par rapport à la concurrence européenne. En outre, les citoyens suisses n'auraient plus accès au marché du travail aux mêmes conditions que les Européens et ils ne bénéficieraient plus de conditions avantageuses pour s'installer dans l'UE. Quelque 400 000 Suisses font usage de ce droit à l'heure actuelle. La reconnaissance des diplômes suisses au sein de l'UE ne serait plus assurée avec la disparition des accords bilatéraux.

Accords bilatéraux I: seul un oui le 8 février permettrait de les garantir

En cas de non le 8 février, la Suisse résilierait non seulement l'accord sur la libre circulation des personnes, mais aussi les six autres accords bilatéraux I.

- La résiliation de l'accord sur les **obstacles techniques au commerce**, et donc la reconnaissance réciproque des produits, obligerait les industriels à vérifier si la commercialisation de ces produits est autorisée dans les pays européens. Cela prendrait du temps et engendrerait des frais. Les coûts supplémentaires pourraient atteindre entre 200 et 500 mio.fr. par an, un montant qui serait mieux investi ailleurs.
- En cas de disparition de l'**accord sur les marchés publics**, les entreprises suisses ne pourraient plus participer aux appels d'offre publics européens aux mêmes conditions que leurs concurrents européens. Ces mandats représentent une manne de 1 500 milliards d'euros.
- Sans l'**accord agricole**, le commerce de certains produits deviendrait plus compliqué et plus coûteux en raison des droits de douane perçus et des obstacles au commerce. Nos paysans perdraient un marché qui ne cesse de gagner en importance.

- La résiliation des accords bilatéraux entraînerait par ailleurs le non-renouvellement de l'**accord sur la recherche**. La Suisse ne pourrait plus participer aux projets de recherche européens – ce qui aurait des conséquences terribles pour la place économique et la recherche suisses.
- En cas de résiliation de l'**accord sur les transports terrestres**, la politique des transports suisse, axée sur le transfert de la route au rail, serait remise en cause.
- La disparition de l'**accord sur le transport aérien** aurait des conséquences négatives pour les compagnies aériennes suisses et ferait grimper les prix des billets d'avion. Les compagnies aériennes helvétiques perdraient des droits d'atterrissage dans toute l'Europe.

Un tel scénario serait désastreux pour la place économique suisse et l'emploi. Aussi l'économie suisse soutient-elle d'une seule voix la voie bilatérale ainsi que la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes. Une enquête réalisée au printemps 2008 par l'économie suisse et l'Union patronale suisse auprès de leurs membres a révélé que 90 % des membres sont concernés par les accords. 99 % considèrent que le maintien des accords bilatéraux revêt une importance grande à très grande et 97 % sont favorables à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Affirmer qu'un refus le 8 février serait dans l'intérêt de l'économie, c'est faire de la politique sans tenir compte de l'opinion des entreprises. Un non leur nuirait durablement.

#### **Les arguments des opposants ne résistent pas à l'examen :**

Pas d'augmentation de la criminalité

– Rien ne change de facto en ce qui concerne la libre circulation des personnes. Les Roumains, les Bulgares de même que les Roms peuvent venir en Suisse sans visa depuis 2004 déjà. La criminalité n'a pas augmenté comme on le craignait. Il n'y a donc aucune raison de penser que cela changera à l'avenir. Les accords de réadmission très justement durcis en 2008 et l'accès à la banque de données européenne recensant les criminels améliorent au contraire la sécurité en Suisse. Il ne faut pas non plus craindre une immigration incontrôlée comme celle annoncée par les opposants, un argument présenté dès le premier élargissement à l'est. Il n'y a pas eu de hausse de l'immigration. D'ailleurs, les contingents de permis pour les ressortissants des pays d'Europe de l'Est ayant adhéré à l'UE ne sont pas épuisés à l'heure actuelle. Cela montre que l'introduction progressive et contrôlée de la libre circulation des personnes, telle qu'elle est prévue pour la Roumanie et la Bulgarie, fonctionne.

Assurances sociales : plus de recettes grâce aux travailleurs européens

– Les travailleurs européens paient 19 % des cotisations AVS, mais ne perçoivent que 15 % des prestations. On ne saurait parler d'érosion de l'AVS. Les travailleurs européens contribuent même à garantir les rentes AVS des citoyens suisses.

Pas d'éviction des travailleurs suisses

– Plusieurs études scientifiques<sup>2</sup> montrent que les immigrés occupent avant tout des postes pour lesquels il n'a pas été possible de trouver la personne adéquate en Suisse. Les travailleurs suisses ne sont pas évincés. La libre circulation des personnes a, au contraire, permis de créer des emplois pour les Suisses. En cas de résiliation des accords, le chômage augmenterait en raison de la difficulté d'accéder au marché européen.

#### **Il faut éviter d'accroître l'incertitude en période de ralentissement économique**

Accords bilatéraux : indépendance et accès au marché communautaire

La voie bilatérale empruntée avec l'UE a été renforcée au fil des ans dans l'intérêt de la Suisse. Elle offre à notre économie les meilleures conditions-cadre possibles et renforce la prospérité dans l'ensemble du pays. Grâce aux accords bilatéraux, nous gardons notre indépendance politique tout en bénéficiant des avantages de l'important marché européen. En cas de résiliation des accords bilatéraux, la Suisse se trouverait dans une situation désastreuse. Elle serait isolée sur le plan politique. Notre pays se trouverait en position de demandeur face à l'UE. Dans le cadre des nouvelles négociations, la Suisse subirait passablement de pressions dans divers domaines importants. Une fois en position

<sup>2</sup> Cf. par exemple, l'étude du KOF de l'EPFZ, Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft, décembre 2008

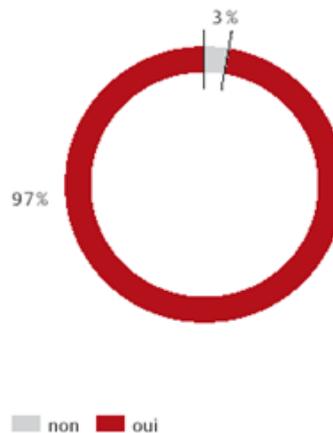
Le oui instaure la sécurité juridique et garantit des conditions-cadre stables

de faiblesse, la Suisse dépendrait du bon vouloir de l'UE, qui utiliserait la situation pour attaquer de plus belle le secret bancaire et notre souveraineté fiscale, par exemple.

La crise économique et financière actuelle montre que la Suisse n'est pas une île. Le ralentissement économique international affecte également notre pays, caractérisé par une industrie fortement axée sur l'exportation. Il serait irresponsable, dans les conditions actuelles, de priver notre économie d'un cadre juridique stable. L'insécurité juridique et des obstacles aux exportations sont la dernière chose dont nos entreprises ont besoin dans un environnement économique difficile. Des investissements seraient entravés, des emplois et la prospérité seraient menacés. Il n'existe pas de solution équivalente à la voie bilatérale. Tous les arguments sont favorables à un oui le 8 février !

Plus de 80% des membres d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse ayant répondu au questionnaire estiment que la libre circulation a joué un rôle décisif dans la croissance de leur branche ces dernières années. Ils soutiennent à 99 % la reconduction de l'accord et à 97 % son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

**Sondage effectué auprès des membres des organisations faïtières de l'économie :**  
Êtes-vous favorables à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes ?



Source : economiesuisse, *La voie bilatérale a fait ses preuves, résultats d'une enquête auprès des milieux économiques, 2008*

Pour toute question :  
dominique.rochat@economiesuisse.ch